

# COMMUNE DE PRIAY

## Compte–rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2017.

Absents excusés : Christian OWCZAREK.

Absentes excusées ayant donné pouvoir: Virginie CHARPENTIER donne pouvoir à Wilfried RODEMET, Marie JACOB donne pouvoir à Jocelyne ARENA.

Absents : Jean-Louis FAVIER, Jean François BRAON.

Secrétaire de séance : Jocelyne ARENA.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril a été approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### **A) Portant sur la mise en place du RIFSEEP pour le personnel communal (nouveau régime indemnitaire).**

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP afin de remplir les objectifs suivants: prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître la spécificité de certains postes.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 1 abstention (Sylvain GIRARD), le Conseil Municipal décide

d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les nouvelles modalités. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> juin 2017.

## **B) PORTANT SUR LA CESSION DE L'APPARTEMENT SITUE AU 14 IMPASSE DE LA CURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BONFILS Olivier souhaite acquérir l'appartement communal cadastré E421 (pour partie) et E423 (pour partie), situé au 14 impasse de la Cure, au prix de 92 500 € dont 6 500 € à l'Agence Immobilière la Côtère, soit 86 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- ✚ d'approuver la vente de l'appartement cadastré E 421 (pour partie) et E423 (pour partie) situé au 14 impasse de la Cure, à Monsieur BONFILS Olivier, pour un montant de 92 500 €,
- ✚ d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

### **Commission communication et nouvelles technologies.**

L'opérateur de téléphonie FREE, demande à la commune l'autorisation d'implanter une antenne-relais de téléphone mobile sur le territoire de la commune car 2018 leur contrat avec ORANGE se termine fin 2018.

L'installation est prévue dans le bois, près du plan d'eau EDF sur la parcelle cadastrée C406.

Il sera versé une redevance annuelle à la commune.

Le questionnement du renforcement du réseau ADSL existant sur la commune (transition vers la DSL2 par exemple) est pour l'instant exclu car coûteux. En effet la commune est desservie par 2 NRO "cuivre " situés en dehors de la commune (Pont d'Ain et Châtillon la Palud). La pose de 2 nouveaux NRO sur le territoire de la commune entraînerait un investissement de 200 000 à 300 000€ à la charge de la commune pour un amortissement à durée courte avant l'arrivée de la fibre (au maximum dans 5 ans).

### **Commission vie économique et associative**

Fête de la musique: le 24 juin.

Trois commerçants se sont engagés à participer à cette soirée : la Truite à l'Ombre, Pizza Krys, la Cuisine d' Augustine.

Un groupe musical avec une chanteuse a été retenu ainsi qu'un DJ pour animer le bal sur la place du village.

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Une réunion a eu lieu le 12 avril 2017.

- Délibérations pour approbation des comptes 2016 et vote du budget primitif 2017.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016 :

Dépenses de fonctionnement : 2 920,19 €

Recettes de fonctionnement : 6 629,48€ €

Excédent de fonctionnement : 3709,29 €

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité les comptes.

- Vote du budget primitif 2017 :

Le budget s'équilibre pour section fonctionnement en dépenses et recettes à 6 709,29 €.

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le budget.

- Délibération portant sur l'adhésion à l'association ACTIOM pour l'offre de services "Ma Commune, Ma Santé".

Il est proposé de mettre en place une complémentaire santé communale pour les administrés qui souhaiteraient y adhérer. L'association ACTIOM a été créée pour répondre à cette demande. Elle propose une offre intitulée "Ma Commune, Ma Santé", qui répond aux besoins de couverture santé des administrés.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'association ACTIOM, et autorise La Vice-Présidente du CCAS à signer la convention de partenariat.

La communication auprès des administrés se fera par une réunion publique le 1er septembre 2017 à 19h00 à la salle des fêtes, sur le site de la commune et par un article dans la gazette du mois de mai.

- Cérémonie en l'honneur des bacheliers promotion 2017.

Les modalités pour la communication de cet évènement ont été définies ainsi que les modalités de la prime qui sera attribuée aux récipiendaires.

## **COMMISSION ECO-CITOYENNETE, ORDURES MENAGERES ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**

Une réunion a eu lieu le 27 avril 2017.

SPANC : mise en place de moyens coercitifs en cas de refus de contrôle.

Le cabinet NICOT Contrôle a été missionné par la Communauté de Communes pour contrôler les installations d'Assainissement Non Collectives pour 11 communes. Le marché, achevé en avril 2017, prévoyait la réalisation de 600 contrôles minimum inclus dans le prix forfaitaire global de 62 700€ TTC. Seuls 512 contrôles auront été réalisés, 128 contrôles n'ont pas pu être réalisés (refus de contrôle, absence de prise de contact par les propriétaires et quelques rares retours de courrier). A raison d'un coût unitaire de 94,60 € TTC/contrôle, cela représenterait pour la Communauté de Communes une perte estimée à 8 325€.

Il a été décidé d'appliquer une sanction financière à l'égard des usagers récalcitrants avec toutefois au préalable une mise en demeure de laisser procéder au contrôle. En cas de refus de contrôle, le montant de la sanction retenue est de 180 €.

## **SYNDICAT DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN**

Une réunion a eu lieu le 16 mai 2017.

La version de travail non validée du projet du Syndicat Mixte Fermé au Label Etablissement Public d' Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du territoire a été présentée.

Les projections budgétaires à 5 ans donnent des estimations de cotisations par habitant du bassin versant à 8,60 €, elles s'élevaient auparavant à 3,30 € pour le SBVA.

Thierry DUPUIS, Président de la Communauté de Communes, a mandat de signifier au Président de la SBVA le désaccord des maires pour cette augmentation.

## **DOSSIERS DIVERS :**

- Travaux de voirie Chemin de la Caillère :

Le montant des travaux s'élève à 23 286,60 € TTC. La prise en charge financière par la commune est de 10 % du montant, le reste étant à la charge de la Communauté de Communes.

Les travaux sont programmés pour la période du 10 juillet au 13 juillet 2017.

- Aménagement de 2 arrêts de car scolaire : Chemin du Pré Alix et Chemin de la Tour :

Deux consultations ont été faites auprès des entreprises :

Merlin Pascal Travaux Publics et Contion Louis et Fils. Le devis de l'entreprise Contion et Fils a été retenu.

## **TRAVAUX DIVERS**

- Route du Gottu : l'enrobé est terminé, il reste à réaliser le surélévement des compteurs d'eau et le revêtement des trottoirs.

- Des quilles ont été installées près du Pont de la rivière pour faciliter le passage des piétons et empêcher les voitures de se garer le long de la route départementale.
- Les quilles en plastique ont été remplacées par des potelets acier montée de Bellegarde.

## **INFORMATIONS DIVERSES:**

- Ecole cantine.

Monsieur le Maire informe que la cour des maternelles sera décaissée et que le bac à sable sera installé si possible aux vacances scolaires de cet été.

Une demande d'augmentation du temps méridien est souhaitée par les enseignants et par le personnel de la cantine pour permettre aux enfants de bénéficier d'un temps de repas plus long et de reprendre l'école plus calmement.

Un exercice de confinement dans l'école a mis en évidence des problèmes de faisabilité dus au fait que certaines portes ne sont pas équipées de fermeture et que les bâtiments sont séparés.

Un nouveau règlement de la cantine est en cours d'élaboration.

- Bâtiment communal rue de la Rivière.

Une estimation pour une démolition du bâtiment a été faite. Il reste à chiffrer les diagnostics plomb et amiante.

- Monsieur le Maire présente aux élus divers devis de tracteurs en vue d'un achat éventuel pour remplacer celui de la commune qui date de 1988 et qui comptabilise 12 000 heures.

- SUEZ des EAUX : de nombreux administrés ont reçu des mises en demeure de payer avec pénalités sur factures non réceptionnées. Le changement de facturation en est l'origine. Monsieur le Maire traite ce dysfonctionnement avec le responsable de la SUEZ des EAUX.

Agenda de poche Priay: Monsieur le Maire propose l'élaboration d'un agenda avec le concours des commerçants et artisans de la commune. Cette initiative n'est pas approuvée par le Conseil Municipal.

Stérilisation des chats errants de la commune. Monsieur le Maire souhaite des recherches de solutions, compte-tenu du nombre de plus en plus important de chats errants.

Un accord pour l'installation d'un cirque pour la mi-juin à côté du cimetière a été donné.

Une information pour le recensement de tous les jeunes Français, filles et garçons, qui doit se faire dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire sera faite sur le site de la commune et sur le panneau d'affichage, car il semble que cette démarche obligatoire n'est pas comprise par tous les administrés.

Réunion publique 16 juin 2017 à 20 h : Monsieur le Maire a convié le Major PLIVARD, commandant de la gendarmerie de Pont d'Ain-Poncin et le Capitaine GENIQUET du CIS d'Ambérieu en Bugey.

## **INTERVENTION DU PUBLIC**

Un administré demande que soit rétabli le passage pour les piétons sur le trottoir face à la Truite à l'Ombre, les tables sur terrasse sont trop envahissantes. Il demande aussi le retrait du panneau publicitaire posé à l'entrée de la rue de l'Eglise qui n'a pas raison d'être.

## **GLOSSAIRE:**

**ACTIONM:** Action de Mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat

**SPANC:** Service Publique d'Assainissement Non Collectif

## **LE MOT DU MAIRE :**

L'activité pour nos employés techniques est importante : les tontes, le ramassage et le tri des déchets, l'entretien des bâtiments communaux, la réfection des traçages au sol. Pour l'école le programme des travaux cet été : peinture dans une classe, réfection de la cour du bas, entretien de l'espace sport et loisirs.

Gérard THEVEAUX